

Problème de chaudière qui dure...

Par **ElineP**, le **30/01/2019** à **17:27**

Bonjour,

Cela va faire depuis le 13 décembre 2018 que j'ai signalé mon problème de chaudière à mon agence, qui a elle-même transmis à mon propriétaire. C'est ce dernier qui s'est chargé de faire changer notre bougie défectueuse.

Ses démarches ont duré jusqu'à aujourd'hui, où j'ai enfin un professionnel qui est venu remplacer la bougie. J'ai vécu pendant un mois et demi sans eau chaude ni chauffage, en plein hiver. Il faisait à peine 15 degrés dans l'appartement! (Photo à l'appuie)

J'ai donc demandé une baisse de loyer à mon propriétaire... qui me la refuse catégoriquement car selon lui, c'est de ma faute si le remplacement a pris autant de temps car la société que j'avais contactée et qui a constatée le défaut n'a pas voulu intervenir dans le cadre du SAV. Il m'a dit de les contacter eux pour me faire indemniser. Est ce vraiment de ma faute s'ils n'ont pas été professionnels?

Dans tous les cas, il me semble que l'intervention aurait pu être faite bien plus tôt. Surtout qu'il ne faut pas mois et demi pour trouver un autre chauffagiste! Il se fiche complètement de la manière dont j'ai dû vivre en attendant!

Que puis-je faire pour lui qu'il admette avoir tort, et que le remplacement a trop tardé?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **30/01/2019** à **17:43**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous appelez "bougie". Si c'est l'allumage piézo-électrique, c'est considéré par le décret 87-712 comme une réparation locative. C'était donc à vous de vous en occuper...

[quote]

Liste de réparations ayant le caractère de réparations locatives.

[...]

d) Chauffage, production d'eau chaude et robinetterie :

Remplacement des bilames, pistons, membranes, boîtes à eau, allumage piézo-électrique, clapets et joints des appareils à gaz ;

[/quote]

Par **ElineP**, le **30/01/2019** à **20:47**

Quand j'ai envoyé mon devis pour savoir ce que je devais faire (si c'était à moi ou pas de faire le changement de la pièce), l'agence m'a répondu que mon propriétaire allait la faire changer lui-même car la pièce était encore sous garantie. Les mots " bougie" et "électrode de ionisation" ont été utilisés.